



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déclin du nombre de départs en colonie de vacances

Question écrite n° 9993

Texte de la question

M. Laurent Furst appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le déclin progressif du nombre de départs en colonies de vacances. En effet, le nombre de départs en colonies de vacances a baissé de 50 % depuis 1995. Avec une réglementation qui devient de plus en plus contraignante pour les organisateurs qui voient leurs coûts augmenter, force est de constater que le pouvoir d'achat des familles ne leur permet plus d'offrir de tels séjours à leurs enfants. Dans une société qui connaît d'importantes barrières sociales, ethniques et culturelles, les colonies permettent aux enfants d'expérimenter une nouvelle façon de vivre ensemble, de se rencontrer et d'échanger pour recréer du lien social. Elles façonnent une société plus ouverte, égalitaire et solidaire. Il souhaiterait connaître les dispositions en matière d'information du grand public, de sensibilisation des parents aux bienfaits éducatifs et sociaux des séjours de vacances et d'aides financières aux familles que le Gouvernement serait susceptible de prendre pour enrayer ce déclin.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la jeunesse, en collaboration avec la jeunesse au plein air (JPA) ainsi que d'autres associations ou partenaires, comme l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) ou encore la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), travaille de manière résolue sur la promotion des mixités et de l'accessibilité à tous au sein des colonies de vacances. Concernant ce secteur, l'Etat poursuit trois objectifs principaux : - favoriser le départ en vacances collectives et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre ; - promouvoir des vacances répondant à certains critères qualitatifs, dont les mixités ; - accompagner le secteur associatif dans le changement des pratiques pédagogiques mais aussi organisationnelles. Les statistiques font état de presque 2000 séjours avec hébergement de moins en 2016-2017 par rapport à 2015-2016 (- 3,2 % en un an), ce qui représente 46 000 départs de mineurs en moins. En 7 ans, la baisse représente près de 292 000 départs de mineurs (- 16 %) alors que dans le même temps, la population des 3-17 ans (12 488 000 mineurs) a augmenté de 572 000 (+ 5 %). Le ministère a participé au financement d'une étude, menée par l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) : « De l'intérêt du vivre ensemble par les ACM – Expériences et compétences acquises selon les enfants et leurs parents », qui contribuera au financement d'un baromètre sur les attentes des enfants et des familles en matières de vacances collectives. En collaboration avec les associations nationales affiliant les organisateurs, la CNAF et les principaux organisateurs de séjours de vacances, le ministère chargé de la jeunesse organise depuis 2015 une campagne de communication nationale axée sur la promotion de ces séjours destinée notamment aux familles et aux jeunes. En 2018, cette campagne s'est déclinée dans la presse quotidienne nationale, mais également sur les réseaux sociaux afin d'atteindre un public plus jeune, souvent prescripteur de ses propres vacances. De nombreux supports de communication ont ainsi été créés, et mis en ligne, certains d'entre eux précisent par exemple l'organisation des séjours de vacances ou encore les financements possibles mobilisables par les familles. Plus largement, il convient d'avoir une approche globale des temps de l'enfant associant temps scolaire, temps périscolaire et temps extra-scolaire. Cette approche est facilitée au niveau ministériel par le rattachement des services chargés de la jeunesse au ministère de l'éducation nationale. Au niveau territorial, les projets éducatifs territoriaux

(PEDT) et les "Plan Mercredi" facilitent l'articulation des temps, des actions et des acteurs éducatifs.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9993

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juin 2018](#), page 5472

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7409